ARRÊTÉ n° 2024/06/0843

Objet : Modification du sens de circulation

Abroge l'arrêté n°2022/12/2535 en date du 06/12/2022

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction des services techniques

ARRÊTÉ

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L2213-2,

VU le Code de la Route dans ses articles R411-8,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 28 juillet 1992,

VU l'arrêté préfectoral n°30-2019.09.24-002 en date du 24/09/19 portant agrément de la fourrière SAS LANGUEDOC POIDS LOURDS & Cie – 1235 Allée Saint Pierre – 34970 LATTES,

VU le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991,

VU l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée,

VU la délibération n°2023/05/066 en date du 15/05/23 du conseil municipal portant attribution de la délégation de service public de la fourrière automobile de Vauvert à la SAS LANGUEDOC POIDS LOURDS & Cie – 1235 Allée Saint Pierre – 34970 LATTES,

VU l'arrêté en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifiée,

VU l'arrêté n°2022/12/2535 en date du 06/12/22 relatif à la règlementation de la circulation des véhicules sur la commune de Vauvert,

VU l'avis de la Direction des Services Techniques,

VU l'avis du groupe circulation en date du 10 juillet 2023 concernant a circulation des véhicules dans diverses artères de la ville,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des dispositions particulières en matière de circulation sur l'ensemble de l'agglomération,

CONSIDERANT que suite à l'avis du groupe de circulation du 10 juillet 2023, il y a lieu de modifier le sens de circulation de diverses artères de la ville,

ARRÊTE

Article 1: Le présent arreté abroge l'arrêté n°2022/12/2535 en date du 06/12/2022

Article 2: Les voies suivantes sont placées en sens unique et prendra effet en date du 06/06/2024 :

NOM DE VOIE	SENS DE CIRCULATION – PORTION DE VOIE CONCERNEE
Rue Carnot	Sens unique de la rue de Saint Gilles au carrefour avec la rue des juifs et la rue Voltaire
Rue Voltaire	Sens unique de la rue des juifs à la rue Broussan
Rue Broussan	Sens unique de l'intersection de la place de la Libération et du 8 mai 1945 et de la rue Voltaire, à l'avenue Maurice Privat
Avenue Maurice Privat	Sens unique du croisement avec la rue Broussan et l'avenue de Lattre de Tassigny
Rue de la Bonne Eau	Sens unique de la rue de Saint Gilles à la rue de la Barre
Rue de la Bonne Eau	Sens unique de la rue du Grand Moulin à la rue de la Barre
Rue Victor Hugo	Sens unique de la rue de l'Oratoire à la place de la Liberté
Place de la Liberté	Sens unique de la rue Pasteur à l'Est de la parcelle cadastré section AX n°202
Place de la Liberté	Sens unique à l'ouest de la parcelle cadastrée AX n°113 à la rue Pasteur
Avenue Victor Hugo	Sens unique de la rue Pasteur à la rue de l'oratoire
Rue Emile Zola	Sens unique de la rue des Casernes à la rue Pasteur
Place Montcalm	Sens unique de la rue Candiac à la rue du Moulin d'Etienne

---

Avenue Henri Aubanel	Dans le sens compris entre l'avenue de Lattre de Tassigny et la rue Blatière Baissac
Avenue Victor Hugo	Dans le sens compris entre l'avenue Jean Jaurès et l rue de l'Oratoire
Avenue Victor Hugo	Dans le sens compris entre la rue de l'Oratoire et l'avenue Jean Jaurès
Avenue de Lattre de Tassigny	Dans le sens compris entre l'avenue Maurice Privat et l'avenue de l'Aficion
Avenue Maurice Privat	Dans le sens compris entre la rue Fernand Granon et la rue Broussan
Chemin Saint Sauveur	Dans le sens compris entre l'avenue Maurice Privat et la rue Fanfonne Guillerme
Place du Jeu de Ballon	Dans le sens compris entre la rue Ferrer et l'entrée du parking du Jeu de Ballon

NOM DE VOIE	SENS DE CIRCULATION – PORTION DE VOIE CONCERNEE
Rue Baisedonne	Dans le sens compris entre la rue Posquière et la rue du Jardin
Rue Barbes	Dans le sens compris entre la rue Leconte de Lisle et la rue Danise
Rue de la Barre	Dans le sens compris entre la rue Carnot et la rue du Camp de la Valade
Rue François Boissier	Dans le sens compris entre la rue des Capitaines et la Place de la Libération et du 8 mai 1945
Rue du Bosquet	Dans le sens compris entre la rue du Coudoyer et la rue Louise Désir
Rue de la Brèche	Dans le sens compris entre la rue Posquière et la rue de la Révolution
Rue Broussan	Dans le sens compris entre la rue Voltaire et la rue des Capitaines
Rue Camp de la Valade	Dans le sens compris entre la rue de la Barre et la rue de Saint Gilles
Rue Albert Camus	Dans le la compris entre la rue du Chaillot et la rue du Mail
Rue des Capitaines	Dans le sens compris entre la rue de la République et la rue Fernand Granon
Rue des Capitaines	Dans le sens compris entre la rue des Casernes et la rue Carnot
Rue des Capitaines	Dans le sens compris entre la rue Pasteur et la rue de l'Oratoire
Rue Carnot	Dans le sens compris entre la rue Voltaire et la Place Gambetta
Rue Carnot	Dans le sens compris entre l'avenue de Lattre de Tassigny et la rue de Saint Gilles
Rue des Casernes	Dans le sens compris entre la rue Victor Hugo et la Place Etienne Giran
Rue des Casernes	Dans le sens compris entre la rue Victor Hugo et la rue des Capitaines
Rue du Castellas	Dans le sens compris entre la place de la Révolution et la rue Barbes
Rue Courte	Dans le sens compris entre la rue des Casernes et la rue Mercat Viel
Rue Danise	Dans le sens compris entre la rue Barbes et la rue Leconte de Lisle
Rue Diderot	Dans le sens compris entre la rue de Candiac et la rue du Chaillot
Rue Marie Durand	Dans le sens compris entre la rue Claude Debussy et la rue Leconte de Lisle
Rue Prosper Falgairolles	Dans le sens compris entre la rue de la République et la Place Raymond Erb
Rue Ferrer	Dans le sens compris entre la Place Gambetta et la Place du Jeu de Ballon
Rue Gambetta	Dans le sens compris entre la rue Victor Hugo et la Place Etienne Giran

NOM DE VOIE	SENS DE CIRCULATION – PORTION DE VOIE CONCERNEE
Rue du Grand Moulin	Dans le sens compris entre la rue des juifs et la rue de la Bonne Eau
Rue Fernand Granon	Dans le sens compris entre la rue du Moulin d'Etienne et l'avenue Maurice Privat
Rue Victor Hugo	Dans le sens compris entre la rue de la République et la rue Gambetta
Rue Emile Jamais	Dans le sens compris entre la rue du Moulin d'Etienne et la rue Gambetta
Rue du Jardin	Dans le sens compris entre la rue Baisedonne et la Place de la Révolution
Rue du Jardinet	Dans le sens compris entre la rue de la République et la rue Fernand Granon
Rue des juifs	Dans le sens compris entre la rue Carnot et la rue Barbes
Rue Leconte de Lisle	Dans le sens compris entre la rue Marie Durand et la rue Barbes
Rue Montcalm	Dans le sens compris entre la rue du Moulin d'Etienne et la rue des Capitaines
Rue Mercat Viel	Dans le sens compris entre la rue des Capitaines et la rue Gambetta
Rue de Milan	Dans le sens compris entre la rue Barbes et la rue de la Barre
Rue du Moulin d'Etienne	Dans le sens compris entre la rue Emile Jamais et la Place Etienne Giran
Rue du Moulin d'Etienne	Dans le sens compris entre la rue Montcalm et la rue de la République
Rue de l'Oratoire	Dans le sens compris entre l'impasse de l'Oratoire et de la rue de l'Ausselon
Rue Pasteur	Dans le sens compris entre la rue des Capitaines et la rue du Moulin d'Etienne
Rue de la Petite Camargue	Dans le sens compris entre l'Avenue Maurice Privat et la parcelle n°166 section AY
Rue Pleignol	Dans le sens compris entre la rue des juifs et la rue du Puit
Rue Posquière	Dans le sens compris entre la rue de la Brèche et la place de la Révolution
Rue du Puit	Dans le sens compris entre la rue Pleignol et la rue des juifs
Rue de la République	Dans le sens compris entre l'Avenue Maurice Privat et la rue du Moulin d'Etienne
Rue de la Révolution	Dans le sens compris entre la rue Terre du Fort et la rue Emile Jamais
Rue Jean Jacques Rousseau	Dans le sens compris entre la rue de Candiac et la rue Emile Jamais
Rue Saint Exupéry	Dans le sens compris entre la rue du Chaillot et la rue du Mail
Rue Terraude	Dans le sens compris entre la rue Renan et la rue de la République
Rue Terre du Fort	Dans le sens compris entre de la Révolution et la rue du Castellas

NOM DE VOIE	SENS DE CIRCULATION – PORTION DE VOIE CONCERNEE
Ruelle de l'Eglise	Dans le sens compris entre la rue Ferrer et la place Gambetta
Ruelle du Temple	Dans le sens compris entre la rue des Casernes et la rue Mercat Viel

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4: L'infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie comme en matière de contraventions de police.

Article 5: Madame la Directrice Générale des Services, veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 06 JUIN 2024
pour le maire

l'adjointe déléguée à la voirie

MAIRIE de VAUVERT GARD

Annick Chopard

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- ~~*son dépôt en préfecture le*~~.....
- ~~*sa notification le*~~.....
- *sa publication le*.....06 JUIN 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....06 JUIN 2024.....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier